

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DE L'ARMÉE DE L'AIR : sous-direction « emploi formation » ; bureau « activités formation ».

ADDITIF n° ~~144~~ /ARM/DRH-AA/SDEF/BAF à la LISTE n° 105/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF du 6 février 2020, des candidats et des candidates autorisés à se présenter au concours sur épreuves licence option « sciences politiques » d'admission à l'école de l'air en 2020.

du 17 FEV. 2020

NOR :

---

*Références :*

Décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25 ; signalé au BOC 41/2008, texte n° 48).

Arrêté du 27 novembre 2017 (JO n° 280 du 1<sup>er</sup> décembre 2017, texte n° 13).

Avis de concours du 25 octobre 2019 (n.i. BO ; JO n° 255 du 1<sup>er</sup> novembre 2019, texte n° 96).

*Texte modifié :*

Liste n° 105/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF du 06 février 2020.

*Pièce-jointe :* une annexe.


---

La liste n° 105/ARM/DRH-AA/SDEF/BAF du 06 février 2020 est modifiée comme suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le candidat dont le nom figure en annexe se rajoute à la liste nommée ci-dessus.

Art. 2. Cet additif sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

  
**Le général de brigade aérienne Gilles Villenave**  
sous-direction « emploi formation »  
**de la direction des ressources humaines de l'armée de l'air**

ANNEXE.

1. Centre d'examen base aérienne 705 Tours.

CIVILITÉ.	NOM.	PRÉNOM.	AIR.	BASES.	LANGUE VIVANTE.
Monsieur	Lou-Poueyou	Mathieu		1	Anglais